

Déclaration et cumul des FT



Déclaration et cumul des Fautes Techniques

Nouveauté Septembre 2023



Toutes les FT n'entrent plus dans le décompte annuel des fautes amenant à suspension.
Les arbitres doivent enregistrer sur l'eMarque, à la fin de la rencontre, le motif de chaque FT.

Une FT du **Groupe 1** correspond à une FT de **comportement incorrect** (ex : contestations virulentes ou répétées, insulte, attitude offensante vis-à-vis d'un joueur, entraîneur, spectateur, ...) et sera prise en compte dans le cumul des FT et FD pouvant amener à suspension.

Une FT du **Groupe 2** correspond à une **FT suite à un fait de jeu** (ex : simulation, accrocher l'anneau, retarder le jeu, jouer à 6 sur le terrain, ...)

Déclaration et cumul des Fautes Techniques

Nouveauté Septembre 2023

L'arbitre devra choisir un des motifs ci-dessous dans le menu déroulant de l'eMarque :

Groupe 1 (G1) (FT sanctionnant un comportement incorrect)	Groupe 2 (G2) (FT sanctionnant une action de jeu)
Ignorer les avertissements des arbitres S'adresser et/ou communiquer de façon irrespectueuse avec autrui Agacer ou narguer un adversaire Attitude susceptible d'offenser ou d'exciter les spectateurs Toucher un arbitre ou un officiel Autres : Maltraiter le matériel : table, banc, chaise, bouteille, plaquette coach, ...	Obstruer la vision du jeu d'un adversaire Balancer des coudes avec excès Retarder le jeu Simulation S'accrocher à l'anneau (sauf pour éviter blessure) Empêcher le ballon d'atteindre le panier lors du dernier lancer-franc

Déclaration et cumul des Fautes Techniques

Nouveauté Septembre 2023

Dans les cas de FT de banc, la FT doit être enregistrée au compte de la personne s'étant mal comportée si elle est enregistrée sur l'eMarque (assistant coach, remplaçants, joueurs éliminés). Les FT des autres personnes du banc, ou d'une personne du banc non identifiée par l'arbitre au moment de la FT, doivent être maintenues, au verso de la feuille, au compte de l'entraîneur.

Le type de FT (T, B ou C notées au verso) sera catégorisé en G1 ou G2, en fonction du motif succinct que vous renseignerez à la fin de la rencontre (menu déroulant) avant la signature du 1er arbitre.

Pour les FT de banc (à l'entraîneur, notée B) :

- Au cas où l'eMarque ne le permettrait pas, il faudra renseigner dans la case "RÉSERVE/OBSERVATIONS" : le NOM de la personne sanctionnée (si clairement identifiée) et le motif succinct.
- Si la personne n'est pas identifiée, ou s'il s'agit d'un motif technique (ex : 6 joueurs sur le terrain, retard de reprise après TM, ...) il faudra préciser : "La faute technique B1 à l'entraîneur DUPONT T. de l'équipe A concerne : *une personne non identifiée, ou 6 joueurs sur le terrain, ...*)